

Allocation Vacances 2023

Critères d'Eligibilité

- ⇒ Être affilié à la CRPCEN
- ⇒ Demandeur d'emploi du notariat
(- 1 an à compter de la date de la demande)
- ⇒ Avoir 2 ans de présence dans le notariat du 01/01/2021 au 31/12/2022 (Excepté les périodes de : longue maladie, congé maternité, chômage)

Les salariés **retraités, pensionnés ou en invalidité** ne peuvent pas prétendre à l'Allocation Vacances et doivent s'adresser à la CRPCEN : Service Prévention et Action Sociale au 5 bis, rue de Madrid – 75395 PARIS Cedex 08.

Revenus Fiscaux 2021

**Plafond du revenu annuel 2021
AVANT déduction à ne pas dépasser**

Personne seule SANS ENFANT

≤ à 19 500 €	500 €
de 19 501 € à 25 350 €	250 €

Couple (mariage, PACS, union libre) et personne seule AVEC ENFANT(S)

≤ à 29 250 €	600 €*
de 29 251 € à 36 450 €	350 €**

* Majoré de 100 € par enfant fiscalement à charge
** Majoré de 50 € par enfant fiscalement à charge

Si le revenu annuel 2021 dépasse le plafond autorisé :
le dossier est automatiquement **REFUSE**

A retourner avant le 13 mars 2023 le dossier Allocation Vacances complété et accompagné IMPÉRATIVEMENT de l'ensemble des pièces à votre

- ⇒ Chambre Départementale siégeant en Comité Mixte
ou
 - ⇒ Interdépartementale des Notaires siégeant en Comité Mixte
ou
 - ⇒ Conseil Régional des Notaires siégeant en Comité Mixte
- dont votre étude actuelle dépend.

Les dossiers envoyés directement par le salarié au Conseil Supérieur du Notariat siégeant en Comité Mixte NE SERONT PAS EXAMINÉS

Nouveauté 2023



Le Chèque-Vacances papier



Le Chèque-Vacances dématérialisé

Cette année vous avez la possibilité de bénéficier de l'allocation vacances sous forme de chèques-vacances **papier** ou de chèques-vacances **Connect**.

- ⇒ Vous devrez cocher sur le dossier Allocation Vacances 2023 votre préférence.
Un seul et unique choix possible.
(Par défaut, nous vous adresserons des chèques-vacances papier)
- ⇒ Les chèques vacances papier sont envoyés par courrier avec Accusé de Réception.
MERCI DE PRENDRE VOS DISPOSITIONS

Allocation Vacances 2023



Le Chèque-Vacances papier

Cochez la case
Un seul choix possible



Le Chèque-Vacances dématérialisé

Cochez la case
Un seul choix possible

Demandeur

à compléter lisiblement

NOM
de naissance

NOM
d'usage

Prénom

N° du dépt. de votre Chambre ou
Conseil Régional dont dépend votre
étude

Guadeloupe
(971)

Guyane-Martinique
(972-973)

Réunion
(974)

Dossier reçu

au Conseil Supérieur du Notariat siégeant en Comité Mixte

Dossier N°

- PARTIE RESERVEE AU
Conseil Supérieur du Notariat siégeant en Comité Mixte
- | | |
|---|--|
| Personne seule sans enfant <input type="checkbox"/> | Nbre d'enfant(s) <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Pas de Comité Mixte | <input type="checkbox"/> Revenus dépassent |
| <input type="checkbox"/> Avis de la Commission | <input type="checkbox"/> Travailleur indépendant |
| <input type="checkbox"/> Temps partiel volontaire | <input type="checkbox"/> Incomplet |
| <input type="checkbox"/> Accepté <input type="text"/> € | |

Refusé

Motif _____

Date de la
Commission 2023

Dossier traité par _____

Signature

Avis Conseil Régional ou Chambre

Conseil Régional des Notaires

Date de la
Commission 2023
du Conseil Régional ou de la Chambre

Chambre Interdépartementale des Notaires

Dossier traité par _____

Chambre Départementale des Notaires

Avis Favorable Avis Défavorable

Pas de Comité Mixte

Motif _____

de : _____

Dossier reçu le 2023

Signature
CACHET

Pièces à joindre impérativement à votre dossier

(à défaut votre dossier ne sera pas présenté en Commission et sera classé Sans-Suite)

Demandeur	Situation familiale <i>(année en cours)</i>	Marié(e)	1. Copie du livret de famille
		En couple ou pacsé(e)	2. Attestation de concubinage ou de PACS
		Célibataire	3. Copie de la carte d'identité nationale
		Célibataire avec enfant(s)	4. Copie du livret de famille
		Divorcé(e) ou séparé(e)	5. Copie du jugement de divorce ou justificatif de séparation
	Justificatif domicile	Célibataire ou veuf(ve) ou divorcé(e)	6. Si propriétaire, attestation notariée de propriété 7. Si locataire, copie du bail locatif 8. Si colocataire : ⇒ La copie du contrat de bail simple avec chaque locataire (chaque bail est indépendant) ⇒ La copie d'un bail unique avec tous les colocataires introduisant la clause de solidarité entre eux
		Si le Demandeur est hébergé	9. A titre gratuit ⇒ Une Attestation sur l'Honneur d'hébergement ⇒ Copie du titre de propriété ou du bail locatif 10. Avec indemnités ⇒ Une Attestation sur l'Honneur d'hébergement ⇒ Joindre des justificatifs ⇒ Copie du titre de propriété ou du bail locatif
Justificatifs Employeur(s)	Demandeur	11. Une attestation employeur justifiant de deux années dans la profession du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 . Pour un temps partiel, mi-temps ou autres préciser le caractère volontaire ou imposé ainsi que le nombre d'heures mensuel	
⇒ Si moins de deux années dans l'office actuel, fournir un certificat de travail du dernier employeur précisant de date à date le temps de présence et le nombre d'heures de travail par mois			
		12. Copie du dernier bulletin de salaire de l'année en cours 13. Copie du bulletin de salaire du mois de décembre 2021	
Revenus Fiscaux	Demandeur	14. Copie de l'avis d'imposition déclarative à l'impôt 2022 sur les revenus de l'année 2021 15. Copie LISIBLE et COMPLETE de la déclaration des revenus de 2021, partie foncière comprise s'il y a lieu	
	Conjoint Concubin	16. Copie du dernier bulletin de salaire de l'année en cours 17. Copie du bulletin de salaire du mois de décembre 2021 18. Copie de l'avis d'imposition déclarative à l'impôt 2022 sur les revenus de l'année 2021 19. Copie LISIBLE et COMPLETE de la déclaration des revenus de 2021, partie foncière comprise s'il y a lieu	
	Enfant(s)	20. Copie de l'avis d'imposition déclarative à l'impôt 2022 sur les revenus de l'année 2021 pour l'(ou les) enfant(s) étudiant(es) établissant une déclaration séparée	
Autres justificatifs à joindre à votre dossier	Congé Parental	Demandeur ou conjoint – concubin 21. Justificatif 2021 de la CAF mentionnant le montant perçu dans le cadre d'un congé parental 22. Dernier bulletin de salaire avant le congé parental	
	Demandeur d'emploi	23. Si demandeur d'emploi depuis le 1^{er} janvier 2021 , fournir un récapitulatif annuel du versement de Pôle Emploi pour l'année 2021 jusqu'au dépôt du dossier	

à compléter lisiblement

Demandeur

Date de naissance

NOM de naissance

NOM d'usage

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Courriel

(Consulté régulièrement)

Votre numéro de CRPCEN

(Excepté DOM-TOM)

N° à 6 chiffres sur votre fiche de paie

Situation familiale 2023 du Demandeur

(Le dossier est traité selon la situation familiale de l'année en cours)

Célibataire Séparé(e)

Union libre Divorcé(e)

Marié(e) Veuf(ve)

Pacsé(e)

Nombre d'enfant(s) fiscalement à charge

(y compris rattachement et/ou déclaration(s) séparé(es) du(des) enfant(s) étudiant(s))

Aucun

1 2 3 4 5 et +

Conjoint – concubin

NOM

Prénom

Profession

Etes-vous

Propriétaire

Locataire

Situation professionnelle 2023

Actif

Demandeur d'emploi (- 1 an à compter de la date de la demande)

depuis le Motif

Chambre de rattachement

N ° du département

Date d'entrée dans le notariat

Date d'entrée dans l'étude

Nombre d'année de présence ininterrompue dans l'étude

1 année 3 années

2 années 4 années et plus

Nom de l'étude

Adresse

Code postal

Ville

Numéro de téléphone professionnel

à compléter lisiblement

Plafond des Revenus Fiscaux 2021 AVANT déduction (Cf. Brochure des Œuvres Sociales du CSN – Comité Mixte 2023)

Demandeur (cocher la case correspondante)

- Revenu imposable annuel – Total des Salaires et Assimilés (Temps Complet)
- Revenu imposable annuel AVANT déduction si **Temps Partiel VOLONTAIRE Annuel**
Calcul du temps partiel en temps complet : Salaire Annuel X 151,67 Heures Mensuelles
Temps de Travail Mensuel €
- Revenu imposable annuel AVANT déduction (Temps Partiel Imposé)

Conjoint - concubin

Revenu imposable annuel AVANT déduction €

Enfant(s)

Revenu imposable annuel AVANT déduction du(des) enfant(s)

Les revenus des enfants sont pris en compte au-dessus de 3 078 €

Exemple : 5 036 € Revenu BRUT imposable annuel – 3 078 € = 1 958 €, notez 1 958 €
925 € Revenu BRUT imposable annuel, notez zéro € €

Revenus fonciers BRUTS €

Revenus des valeurs et capitaux mobiliers €

Sont pris en compte sur votre fiche d'imposition les champs : 2DA-2DH-2EE-2DC-2FU-2CH-2TS-2GO-2TR

Pension alimentaire €

Pension de retraite/invalidité €

Indemnité chômage €

Plus-value(s) €

Allocation spécifique d'éducation €

(Calcul d'un congé parental = Allocation de base Paje X le nombre de mois)

Heures supplémentaires défiscalisées €

**Si le montant de vos revenus dépasse le plafond autorisé
votre dossier sera REFUSE**

PARTIE RESERVÉE AU
Conseil Supérieur du Notariat siégeant en Comité Mixte

Personne seule SANS enfant ≤ à 25 350 €

Total

€

Couple (Mariage, PACS ou Union libre) et
personne seule AVEC enfant(s) ≤ à 36 450 €

Nbre d'enfant(s)
fiscalement à charge

à compléter lisiblement

Validité des chèques-vacances

- ⇒ Deux ans après leur année d'émission.
- ⇒ Le Conseil Supérieur du Notariat siégeant en Comité Mixte NE REMBOURSE PAS en cas de :
 - ⇒ PERTE ou de VOL les chèques vacances.

Perte ou Vol des chèques-vacances

- ⇒ A réception des chèques vacances, ceux-ci sont sous VOTRE entière responsabilité.
- ⇒ Le Conseil Supérieur du Notariat siégeant en Comité Mixte N'EST PAS HABILITE à faire opposition à leur utilisation.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur la présente demande et les pièces justificatives jointes.

Fait à _____

le _____

Signature
du demandeur

Le Conseil Supérieur du Notariat siégeant en Comité Mixte dispose d'un traitement informatique pour la gestion des Œuvres Sociales de la profession notariale. A cette fin, il est amené à enregistrer des données vous concernant et à les transmettre aux membres de ses Commissions ainsi qu'àuprès de votre Chambre Départementale – Interdépartementale des Notaires siégeant en Comité Mixte ou à défaut au Conseil Régional des Notaires siégeant en Comité Mixte.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant via le Correspondant à la Protection des Données désigné par le Conseil Supérieur du Notariat à cil-csn@notaires.fr. OBLIGATOIRE - Tous les champs doivent être renseignés en vue de valider votre demande.